

dide I. dit formellement, que ce temple étoit au sud de la citadelle; et son témoignage est accompagné de détails qui ne permettent pas d'adopter la correction que Valla et Palmérius proposoient de faire au texte de Thucydide. M. Stuart <sup>2</sup> s'est prévalu de l'autorité de cet historien, pour placer le temple de Jupiter Olympien au sud-est de la citadelle, dans un endroit où existent encore de grandes colonnes que l'on appelle communément Colonnes d'Hadrien. Son opinion a été combattue par M. le Roi <sup>3</sup>, qui prend pour un reste du Panthéon de cet empereur les colonnes dont il s'agit. Malgré la déférence que j'ai pour les lumières de ces deux savans voyageurs, j'avois d'abord soupçonné que le temple de Jupiter Olympien, placé par Thucydide au sud de la citadelle, étoit un vieux temple qui, suivant une tradition rapportée par Pausanias <sup>4</sup>, fut, dans les plus anciens temps, élevé par Deucalion, et que celui de la partie du nord avoit été fondé par Pisistrate. De cette manière, on concilieroit Thucydide avec Pausanias; mais comme il en résulteroit de nouvelles difficultés, j'ai pris le parti de tracer au hasard dans mon plan, un temple de Jupiter Olympien au sud de la citadelle.

M. Stuart a pris les ruines qui sont au nord,

<sup>1</sup> Thucyd. l. 2. c. 15. num. de la Grèce. t. 2.  
<sup>2</sup> Stuart. antiq. of Athens. p. 21.  
<sup>3</sup> Le Roi, ruin. des mo-  
<sup>4</sup> Pausan. ibid. p. 43.

pour les restes du Pœcile <sup>1</sup>; mais je crois avoir prouvé que ce célèbre portique tenoit à la place publique, située auprès de la porte Dipyle. D'ailleurs, l'édifice dont ces ruines faisoient partie, paroît avoir été construit du temps d'Hadrien <sup>2</sup>, et dévient par-là étranger à mon plan.

STADE. Je ne l'ai pas figuré dans ce plan, parce que je le crois postérieur aux temps dont je parle. Il paroît en effet qu'au siècle de Xénophon on s'exerçoit à la course, dans un espace, peut-être dans un chemin qui commençoit au Lycée, et qui se prolongeoit vers le sud, sous les murs de la ville <sup>3</sup>. Peu de temps après, l'orateur Lycurge fit applanir et entourer de chaussées un terrain qu'un de ses amis avoit cédé à la république <sup>4</sup>. Dans la suite, Hérode, fils d'Atticus, reconstruisit et revêtit presque entièrement de marbre le Stade dont les ruines subsistent encore <sup>5</sup>.

MURS DE LA VILLE. Je supprime plusieurs questions qu'on pourroit élever sur les murailles qui entouroient le Pirée et Munychie, sur celles qui du Pirée et de Phalère aboutissoient aux murs d'Athènes. Je ne dirai qu'un mot de l'enceinte de la ville. Nous ne pouvons en

<sup>1</sup> Stuart. ibid. p. 40. equit. p. 959.  
<sup>2</sup> Le Roi, ruines des monum. de la Grèce. t. 2. p. 16. <sup>4</sup> Lycurg. vit. X rhet. ap. Plut. t. 2. p. 841.  
<sup>3</sup> Xenoph. hist. Græc. l. 2. p. 476. Id. de magist. <sup>5</sup> Pausan. lib. I. c. 19. p. 46. Philostr. de vit. sophist. l. 2. p. 550.

déterminer la forme, mais nous avons quelque secours pour en connoître à peu près l'étendue. Thucydide <sup>1</sup>, faisant l'énumération des troupes nécessaires pour garder les murailles, dit que la partie de l'enceinte qu'il falloit défendre, étoit de 43 stades (c'est-à-dire, 4063 toises et demie), et qu'il restoit une partie qui n'avoit pas besoin d'être défendue: c'étoit celle qui se trouvoit entre les deux points où venoient aboutir d'un côté le mur de Phalère, et de l'autre celui du Pirée. Le scholiaste de Thucydide donne à cette partie 17 stades de longueur, et compte en conséquence pour toute l'enceinte de la ville, 60 stades (c'est-à-dire, 5670 toises; ce qui feroit de tour à-peu-près deux lieues et un quart, en donnant à la lieue 2500 toises). Si l'on vouloit suivre cette indication, le mur de Phalère remonteroit jusqu'après du Lycée; ce qui n'est pas possible. Il doit s'être glissé une faute considérable dans le scholiaste.

Je m'en suis rapporté à cet égard, ainsi que sur la disposition des longues murailles, et des environs d'Athènes, aux lumières de M. Barbié, qui, après avoir étudié avec soin la topographie de cette ville, a bien voulu exécuter le foible essai que je présente au public. Comme nous différons sur quelques points principaux de l'intérieur, il ne doit pas répondre des erreurs qu'on trouvera dans cette partie du plan. Je pouvois le couvrir de maisons, mais il étoit impossible d'en diriger les rues.

<sup>1</sup> Thucyd. lib. 2. c. 13.

## MEME CHAPITRE, PAG. 199.

### Sur deux inscriptions rapportées dans ce Chapitre.

J'AI rendu le mot *EDIDASKE*, qui se trouve dans le texte grec, par ces mots, *avoit composé la pièce, avoit fait la tragédie*. Cependant, comme il signifie quelquefois, *avoit dressé les acteurs*, je ne réponds pas de ma traduction. On peut voir sur ce mot les notes de Casaubon sur Athénée (lib. 6. cap. 7. p. 260); celles de Taylor sur le marbre de Sandwich (p. 71.); Van Dale sur les Gymnases (p. 686); et d'autres encore.

## MEME CHAPITRE, PAG. 208.

### Sur la manière d'éclairer les temples.

LES temples n'avoient point de fenêtres: les uns ne recevoient de jour que par la porte; en d'autres, on suspendoit des lampes devant la statue principale <sup>1</sup>; d'autres étoient divisés en trois nefs, par deux rangs de colon-

<sup>1</sup> Strab. lib. 9. p. 396. Pausan. l. 1. c. 26. p. 62.

nes. Celle du milieu étoit entièrement découverte, et suffisoit pour éclairer les bas-côtés qui étoient couverts <sup>1</sup>. Les grandes arcades qu'on aperçoit dans les parties latérales d'un temple qui subsiste encore parmi les ruines d'Agrigente <sup>2</sup>, ont été ouvertes long-temps après sa construction.

### MEME CHAPITRE, PAG. 210.

#### Sur les Colonnes de l'intérieur des temples.

Il paroît que parmi les Grecs, les temples furent d'abord très-petits. Quand on leur donna de plus grandes proportions, on imagina d'en soutenir le toit par un seul rang de colonnes placées dans l'intérieur, et surmontées d'autres colonnes qui s'élevoient jusqu'au comble. C'est ce qu'on avoit pratiqué dans un de ces anciens temples dont j'ai vu les ruines à Paestum.

Dans la suite, au lieu d'un seul rang de colonnes, on en plaça deux; et alors les temples furent divisés en trois nefs. Tel étoit celui de Jupiter à Olympie, comme le témoi-

<sup>1</sup> Strab. lib. 9. p. 396.  
Vitruv. l. 3. c. 1. p. 41.

<sup>2</sup> D'Orville, Sicula. c. 5.  
p. 97.

gne Pausanias <sup>1</sup>; et celui de Minerve à Athènes, comme M. Foucherot s'en est assuré. Le temple de Minerve à Tégée en Arcadie, construit par Scopas, étoit du même genre. Pausanias dit <sup>2</sup> que, dans les colonnes de l'intérieur, le premier ordre étoit Dorique, et le second Corinthien.

### MEME CHAPITRE, PAG. 210.

#### Sur les proportions du Parthénon.

SUIVANT M. le Roi <sup>3</sup>, la longueur de ce temple est de 214 de nos pieds, 10 pouces 4 lignes; et sa hauteur, de 65 pieds. Evaluons ces mesures en pieds Grecs; nous aurons pour la longueur environ 227 pieds, et pour la hauteur, environ 68 pieds 7 pouces. Quant à la largeur, elle paroît désignée par le nom d'Hécatompédon (100 pieds) que les anciens donnoient à ce temple. M. le Roi a trouvé en effet que la frise de la façade avoit 94 de nos pieds, et 10 pouces; ce qui revient aux 100 pieds Grecs <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Pausan. l. 5. cap. 10. Grèce, I. part. p. 30; 2. part. pl. XX.

<sup>2</sup> Id. l. 8. c. 45 p. 693.

<sup>4</sup> Id. ibid. p. 29.

<sup>3</sup> Le Roi, ruines de la

## MEME CHAPITRE, PAG. 212.

## Sur la quantité de l'or appliqué à la statue de Minerve.

THUCYDIDE dit <sup>1</sup> 40 talens; d'autres auteurs <sup>2</sup> disent 44; d'autres enfin, 50 <sup>3</sup>. Je m'en rapporte au témoignage de Thucydide. En supposant que de son temps la proportion de l'or à l'argent étoit de 1 à 13, comme elle l'étoit du temps d'Hérodote, les 40 talens d'or donneroient 520 talens d'argent, qui, à 5400 livres le talent, formeroient un total de 2,808,800 livres. Mais, comme au siècle de Périclès, la drachme valoit au moins 19 sols, et le talent 5700 livres. (Voyez la note qui accompagne la table de l'évaluation des monnoies, à la fin de cet ouvrage) les 40 talens dont il s'agit valoient au moins 2,694,000 livres.

## MEME CHAPITRE, PAG. 213.

## Sur la manière dont l'or étoit distribué sur la statue de Minerve.

LA Déesse étoit vêtue d'une longue tunique, qui devoit être en ivoire. L'égide, ou la

<sup>1</sup> Thucyd. l. 2. c. 13.

Aristoph. in pac. v. 604.

<sup>2</sup> Philochor. ap. Schol.<sup>3</sup> Diød. Sic. l. 12. p. 96.

peau de la chèvre Amalthée, couvroit sa poitrine, et peut-être son bras gauche, comme on le voit sur quelques-unes de ses statues. Sur le bord de l'égide étoient attachés des serpens, dans le champ, couvert d'écailles de serpens, paroissoit la tête de Méduse. C'est ainsi que l'égide est représenté dans les monumens et dans les auteurs anciens <sup>1</sup>. Or, Isocrate qui vivoit encore dans le temps où je suppose le jeune Anacharsis en Grèce, observe <sup>2</sup>, qu'on avoit volé le Gorgonium; et Suidas <sup>3</sup>, en parlant du même fait, ajoute qu'il avoit été arraché de la statue de Minerve. Il paroît, par un passage de Plutarque <sup>4</sup>, que, par ce mot, il faut entendre l'égide.

Voyons à présent de quoi étoit faite l'égide enlevée à la statue. Outre qu'on ne l'auroit pas volée, si elle n'avoit pas été d'une matière précieuse, Philochorus nous apprend <sup>5</sup> que le larcin dont on se plaignoit concernoit les écailles et les serpens. Il ne s'agit pas ici d'un serpent, que l'artiste avoit placé aux pieds de la Déesse. Ce n'étoit qu'un accessoire, un attribut qui n'exigeoit aucune magnificence. D'ailleurs, Philochorus parle de serpens au pluriel.

Je conclus de ce que je viens de dire, que Phidias avoit fait en or les écailles qui cou-

<sup>1</sup> Virgil. æneid. lib. 8. v. 436.<sup>4</sup> Plut. in Themist. t. 1. p. 117.<sup>2</sup> Isocr. adv. Callim. t.<sup>5</sup> Philochor. ap. schol. Aristoph. in pac. v. 604.<sup>3</sup> p. 511.<sup>3</sup> Suid. in *Philaias*.

vroient l'égide, et les serpens qui étoient suspendus tout autour. C'est ce qui est confirmé par Pausanias <sup>1</sup>. Il dit que Minerve avoit sur sa poitrine une tête de Méduse en ivoire: remarque inutile, si l'égide étoit de la même matière, et si sa tête n'étoit pas relevée par le fond d'or sur lequel on l'avoit appliquée. Les aîles de la Victoire que Minerve tenoit dans ses mains étoient aussi en or. Des voleurs qui s'introduisirent dans le temple, trouvèrent les moyens de les détacher; et, s'étant divisés pour en partager le prix, ils se trahirent eux-mêmes <sup>2</sup>.

D'après différens indices que je supprime, on peut présumer que les bas-reliefs du casque, du bouclier, de la chaussure, et peut-être du piédestal, étoient du même métal. La plupart de ces ornemens subsistoient encore à l'époque que j'ai choisie. Ils furent enlevés quelque temps après, par un nommé Lacharès <sup>3</sup>.

#### CHAPITRE XIV, PAG. 229.

Sur les Présidens du Sénat d'Athènes.

**T**OUT ce qui regarde les officiers du Sénat, et leurs fonctions, présente tant de difficultés, que je me contente de renvoyer aux sayans qui les ont discutées, tels que Sigonius, (de repub.

<sup>1</sup> Pausan. lib. 1. c. 24. p. 792. Ulpian. ib. p. 821.

p. 58.

<sup>3</sup> Pausan. ibid. cap. 25.

<sup>2</sup> Demosth. in Timocr. p. 61.

Athen. lib. 2. c. 4.); Petav. (de doctrin. temp. lib. 2. cap. 1.); Dodwel. (de Cycl. dissert. 3. §. 43.); Sam. Pet. (leg. Attic. p. 188.); Corsin. (fast. Attic. t. 1. dissert. 6.)

#### MEME CHAPITRE, PAG. 236.

Sur les Décrets du Sénat et du peuple d'Athènes.

**R**IEN ne s'exécutoit qu'en vertu des lois et des décrets <sup>1</sup>. Leur différence consistoit en ce que les lois obligeoient tous les citoyens, et les obligeoient pour toujours; au lieu que les décrets proprement dits, ne regardoient que les particuliers, et n'étoient que pour un temps. C'est par un décret, qu'on envoyoit des ambassadeurs, qu'on décernoit une couronne à un citoyen, etc. Lorsque le décret embrassoit tous les temps et tous les particuliers, il devenoit une loi.

#### CHAPITRE XVII, PAG. 269.

Sur un jugement singulier de l'A-réopage.

**A**U fait que je cite dans le texte, on peut en ajouter un autre qui s'est passé long-temps

<sup>1</sup> Demosth. in Timocr. p. 787.

après, et dans un siècle où Athènes avoit perdu toute sa gloire, et l'Aréopage conservé la sienne. Une femme de Sicyone, outrée de ce qu'un second mari, et le fils qu'elle en avoit eu, venoient de mettre à mort un fils de grande espérance, qui lui restoit de son premier époux, prit le parti de les empoisonner. Elle fut traduite devant plusieurs tribunaux, qui n'osèrent ni la condamner, ni l'absoudre. L'affaire fut portée à l'Aréopage, qui, après un long examen, ordonna aux parties de comparoître dans 100 ans <sup>1</sup>.

### CHAPITRE XX, PAG. 293.

Sur le jeu des dés.

**M.** DE PEIRESC avoit acquis un calendrier ancien orné de dessins. Au mois de janvier, étoit représenté un joueur qui tenoit un cornet dans sa main, et en versoit des dés dans une espèce de tour placée sur le bord du damier <sup>2</sup>.

### MEME CHAPITRE, PAG. 309.

Prix de diverses marchandises.

**J'**AI rapporté dans le texte le prix de quelques comestibles, tel qu'il étoit à Athènes du

<sup>1</sup> Val. Max. l. 8. c. 1.      <sup>2</sup> Vales in Harpocr. Gell. l. 12. c. 7. et alii.      p. 79.

temps de Démosthène. Environ 60 ans auparavant, du temps d'Aristophane, la journée d'un manoeuvre valoit 3 oboles (9 sols) <sup>1</sup>; un cheval de course, 12 mines ou 1200 drachmes (1080 livres) <sup>2</sup>; un manteau, 20 drachmes (18 liv.); une chaussure, 8 drachmes (7 livres 4 sols <sup>3</sup>).

### MEME CHAPITRE, PAG. 310.

Sur les biens que Démosthène avoit eus de son père.

**L**E père de Démosthène passoit pour être riche <sup>4</sup>: cependant il n'avoit laissé à son fils qu'environ 14 talens, environ 75,600 liv. <sup>5</sup>. Voici quels étoient les principaux effets de cette succession:

1.° Une manufacture d'épées, où travailloient 30 esclaves <sup>6</sup>. Deux ou trois qui étoient à la tête valoient chacun 5 à 600 drachmes, environ 500 liv.; les autres, au moins 300 drachmes, 270 liv.: ils rendoient par an 30 mines, ou 2700 liv., tous frais deduits. 2.° Une manufacture de lits, qui occupoit 20 esclaves, lesquels valoient 40 mines, ou 3600 liv.: ils rendoient par an 12 mines, ou 1080 livres.

<sup>1</sup> Aristoph. in eccles. p. 896, 901, 904.  
<sup>2</sup> Id. in nub. v. 1227.      <sup>5</sup> Id. ibid. p. 895.  
<sup>3</sup> Id. in Plut. v. 983.      <sup>6</sup> Demosth. in Aphob. p. 896.  
<sup>4</sup> Demosth. in Aphob.

3.<sup>o</sup> De l'ivoire, du fer, du bois <sup>1</sup>; 80 mines, ou 7200 liv. L'ivoire servoit, soit pour les pieds des lits <sup>2</sup>, soit pour les poignées et les fourreaux des épées <sup>3</sup>. 4.<sup>o</sup> Noix de galle, et cuivre; 70 mines, ou 6300 liv. 5.<sup>o</sup> Maison; 30 mines, ou 2700 liv. 6.<sup>o</sup> Meubles, vases, coupes, bijoux d'or, robes, et toilette de la mère de Démosthène; 100 mines, ou 9000 liv. 7.<sup>o</sup> De l'argent prêté, ou mis dans le commerce, etc. <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Demosth. in Aphob.  
p. 896.

<sup>3</sup> Demosth. ib. p. 898.

Laert. 1. 6. §. 65.

<sup>2</sup> Plat. ap. Athen. 1. 2.  
c. 9. p. 48.

<sup>4</sup> Demosth. ib. p. 896.

**FIN DES NOTES.**



ALVARO M. ASSO



